



# **Vademecum du tuteur terrain**

## **Accompagnant un fonctionnaire stagiaire professeur des écoles**

Année 2016-2017



## Sommaire

PREAMBULE.....	5
ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE .....	7
ROLE DU TUTEUR TERRAIN.....	9
ACCUEILLIR, INFORMER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER .....	9
ACCOMPAGNER LE PARCOURS DU STAGIAIRE, PARTAGER SES REUSSITES ET SES INQUIETUDES, PARTICIPER A SON EVALUATION.....	15
DESIGNATION DU TUTEUR.....	15
ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE.....	17
ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE .....	21
ANNEXE 3 : LES ACTEURS DU DISPOSITIF DE FORMATION .....	22
ANNEXE 4 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO.....	24
ANNEXE 5 : TEXTES DE REFERENCE.....	25
ANNEXE 6 : ANNUAIRE.....	26





## PREAMBULE

La Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013, publiée au Journal officiel du 9 juillet 2013, a fait de la formation des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation une priorité pour combattre les inégalités sociales et territoriales à l'œuvre au sein du système éducatif. Elle s'est traduite par l'ouverture d'une École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) dans chaque académie à la rentrée 2013. L'ESPE Lille Nord de France est ainsi chargée, dans l'Académie de Lille, de la mise en place de la nouvelle formation en alternance des enseignants et de l'ensemble des professionnels de l'éducation. Selon le cadre national des **formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »**, fixé par l'Arrêté **du 27 août 2013**, les étudiants et fonctionnaires stagiaires y reçoivent une formation à la fois théorique et pratique, conjuguant formation universitaire et mise en situation professionnelle, leur permettant d'entrer progressivement dans le métier et d'y acquérir une culture professionnelle commune.

Les étudiants admis aux concours intègrent à la rentrée suivante le cursus « alternance-éducation nationale » et obtiennent donc le statut de fonctionnaires stagiaires. Cette nouvelle année est l'occasion d'une poursuite de la professionnalisation sur le terrain et à l'ESPE. Chaque fonctionnaire stagiaire est **accompagné tout au long de l'année par deux tuteurs qui travaillent en collaboration : un tuteur de terrain**, au sein de l'école ou de l'établissement d'affectation, et un **tuteur universitaire** au sein de l'ESPE. Savoirs universitaires et pratiques professionnelles se nourrissent les uns des autres dans le contexte de l'école ou de l'établissement, lieux de formation à part entière. Le double tutorat, comme la nécessité d'ancrer sa réflexion dans les enjeux éducatifs posés par le lieu où l'on enseigne, révèle particulièrement la logique d'alternance intégrative de la formation. Le professeur stagiaire est inséré dans une communauté éducative, qui participe aussi de sa formation en partageant avec lui ses problématiques professionnelles. La prise en compte de la continuité du parcours de l'élève permet enfin d'investir des éléments essentiels de la culture commune à acquérir. Dans ce contexte d'exercice, le fonctionnaire stagiaire pourra construire les niveaux attendus de compétences définies dans le référentiel des compétences professionnelles.



## ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'Ecole de faire partager aux élèves les valeurs de la République. »

Introduit par la loi d'orientation de 2005, cet article L111-1 du code de l'Education rappelle que les métiers de l'Education conservent une dimension singulière. Loin de se limiter, comme l'exprimait déjà Condorcet en 1790, à « l'enseignement des vérités de fait et de calcul », l'Ecole de la République a en effet depuis toujours l'ambition de faire partager aux élèves un socle de valeurs. Si cette mission pose la question de l'éthique et de la déontologie des personnels, c'est parce qu'elle touche à l'identité et à la liberté en constitution des élèves qui sont confiés à ces derniers. En ce sens, l'Education Nationale n'est pas seulement un service public mais bien une Institution ; la rejoindre, c'est en accepter et en assumer la dimension morale.

Pour chaque personnel, cette dimension est double : elle renvoie à la fois à des valeurs qui conduisent son action (l'éthique professionnelle) et à des normes qui l'encadrent (les règles, les principes, les obligations...). L'éthique ne renvoie pas aux convictions personnelles des personnels mais aux valeurs communes dont l'Institution peut légitimement attendre l'intériorisation par chacun de ses membres.

Il s'agit pour chacun d'adopter et de faire vivre l'idéal humaniste et républicain qui organise et donne sens à notre action collective. On ne saurait le détailler de façon exhaustive ici. On peut en résumer l'essence en se référant aux valeurs rappelées à la faveur de la mobilisation renforcée de l'Ecole consécutive aux actes odieux de janvier 2015 et figurant explicitement dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de juillet 2013 : « *le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* ».

La liberté de conscience, c'est la possibilité pour chacun d'adhérer aux conceptions philosophiques, politiques, religieuses... de son choix. Elle est le droit fondamental pour tout individu de choisir les valeurs, les principes, les idées qui régiront sa vie. Elle circonscrit strictement l'action des personnels et leur impose un **devoir de neutralité** dont ils ne sauraient s'affranchir.

Cette liberté, à la construction de laquelle l'Ecole contribue, est indissociable de l'égalité. C'est en effet parce que les hommes sont libres qu'ils peuvent se considérer égaux. Le respect de l'égalité des êtres humains, c'est en particulier le refus de toutes les discriminations, l'impartialité et l'attachement au principe d'éducabilité qui conduit à refuser toute forme de déterminisme et d'assignation.

Il s'ensuit que les personnels s'interdisent d'inculquer les « valeurs républicaines » aux élèves comme un corpus idéologique particulier alors qu'elles ont la valeur de l'universel. La laïcité fournit le cadre permettant le déploiement d'une pédagogie de ces valeurs. Principe d'organisation républicain, la laïcité se traduit en effet au premier chef par l'obligation de neutralité imposée aux personnels. Ces derniers ne peuvent pas, dans l'exercice de leur métier, manifester leurs convictions partisans, philosophiques et/ou religieuses. Ils ont également l'obligation de respecter une égalité de traitement entre les usagers, dont les convictions affichées ou non ne doivent avoir aucune influence sur le service qui leur est rendu. En ce sens, liberté, égalité et laïcité sont indissociables. Mais la laïcité n'est pas l'abstention philosophique : elle renferme en réalité une conception sur l'indépendance et la capacité de la raison humaine. Son objet est d'assurer aux élèves un cadre apaisé et neutre, propice aux apprentissages, à l'écart du prosélytisme sous toutes ses formes de façon à leur permettre de construire leur personnalité et leur rapport à la Raison.

Les personnels se voient confier la triple mission de :

- *garantir les valeurs de la République*
- *faire connaître ces dernières*
- *les faire partager*

C'est la raison pour laquelle ils sont astreints à un devoir d'exemplarité qui leur impose d'adopter la posture excluant à la fois l'acceptation du relativisme et l'affirmation du dogmatisme, tous deux stériles. L'exercice du métier suppose à la fois une capacité de discernement et une compréhension du sens des valeurs qui le fondent et de leur interrelations. Les fonctionnaires de l'Education Nationale doivent ainsi développer une éthique de la responsabilité et une discipline

sans lesquelles il ne saurait y avoir de succès. Par leur probité, ils préservent les valeurs qu'ils incarnent et cherchent à les faire partager.

Fonctionnaires, ils inscrivent leurs actions dans le respect du droit (pensons à la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires par exemple) et dans un cadre collectif hiérarchisé qui les libèrent de leur propre subjectivité et leur assure une cohérence d'ensemble au service de l'intérêt des élèves.

Les exigences du métier sont certes fortes. Elles en font la grandeur. Le poids du quotidien peut nous inciter à rejeter cette dimension morale au profit d'un confortable accommodement avec la facilité. Ce serait renier notre identité professionnelle et perdre le sens de notre action. Il n'est jamais inutile dans ces moments-là de se souvenir de la belle formule qu'adressa Jean Jaurès à la jeunesse en 1903 : aujourd'hui comme hier, le courage, c'est « *aller vers l'idéal et comprendre le réel* ».



## ROLE DU TUTEUR TERRAIN

### ACCUEILLIR, INFORMER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER

L'ensemble du dispositif de formation et ses acteurs, en école, en circonscription, comme en ESPE, permettent de construire des compétences professionnelles d'ordre institutionnel, pédagogique, disciplinaire, didactique et éducatif en initiant progressivement le fonctionnaire stagiaire à toutes les composantes du métier d'enseignant.

La formation permet au fonctionnaire stagiaire de renforcer les aspects professionnalisants de la formation universitaire en favorisant l'entrée dans le métier. Elle le conduit également à acquérir une meilleure connaissance des lieux d'enseignement tout en s'appropriant des pratiques pédagogiques variées et adaptées aux différents environnements et publics scolaires. Il construit ainsi progressivement les compétences professionnelles indispensables à l'exercice de son futur métier d'enseignant.

Le fonctionnaire stagiaire est accompagné par plusieurs acteurs : l'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de rattachement, le directeur d'école qui doit accompagner le fonctionnaire stagiaire dans son entrée dans le métier au sein de son établissement ; le tuteur universitaire issu de l'ESPE, les formateurs intervenant à l'ESPE et le tuteur terrain (CPC) qui le forment dans tous les lieux de formation, à l'ESPE comme à l'école. Les enseignants maîtres formateurs peuvent être sollicités dans le cadre d'un accompagnement spécifique et personnalisé.

Remarque : La formation en établissement est préparée et exploitée dans le cadre des Unités d'enseignement du Master MEEF ou du Parcours adapté (DU EEF) dans lequel est inscrit le stagiaire.

Les missions du tuteur terrain qui accompagne le fonctionnaire stagiaire admissible durant la totalité de l'année scolaire en relation avec le tuteur ESPE contribuent donc elles aussi tout au long de l'année au développement des compétences du stagiaire telles que définies dans le référentiel de compétences paru au Journal officiel du 18 juillet 2013. Ces dernières sont associées aux missions du tuteur dans les encadrés bleus

#### ➤ Accueillir le stagiaire en circonscription et l'informer

C'est au moment de la rentrée que le tuteur a un impact fort sur la suite de l'année. Il s'agit avant tout de rassurer le stagiaire, de favoriser son intégration dans l'école et notamment de

- présenter la circonscription, ses acteurs, leurs missions :
  - ✓ l'équipe de circonscription
  - ✓ le personnel administratif (secrétariat...)
  - ✓ le projet de circonscription
- rappeler au besoin :
  - les programmes officiels
  - les sites officiels (le ministère de l'éducation nationale, Eduscol, le site départemental, le site de la circonscription, le CNDP-CANOPE...)
  - les sites pédagogiques
- présenter les outils pédagogiques
  - le site web de la circonscription et des Directions des Services Départementaux de l'Académie de Lille
- aider à la réalisation de tâches administratives par la connaissance des démarches appropriées, des exigences propres au métier, des obligations réglementaires et textes de références
- aider à la construction de l'emploi du temps, notamment quand deux stagiaires se partagent la responsabilité d'une même classe
- faciliter le travail en binôme quand deux stagiaires se partagent la responsabilité d'une même classe notamment lors de la journée du 29 août 2016

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

10. Coopérer au sein d'une équipe ; 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

### ➤ **Conseiller et accompagner le stagiaire dans l'élaboration de son autositionnement**

De manière à permettre au fonctionnaire stagiaire d'entrer de manière active et dynamique dans son année de formation professionnelle par l'alternance, il importe de l'aider à s'approprier au plus tôt le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation et qu'il s'interroge sur le degré de maîtrise qu'il pense déjà avoir atteint pour mieux définir son projet de formation. Le tuteur terrain tout comme le tuteur universitaire, et s'il le souhaite le Directeur d'école, l'accompagnent tout au long de l'année.

Il serait utile de s'approprier le fonctionnement de la plate-forme Mahara (cf site ESPE) pour aider le stagiaire à se situer au regard des compétences du référentiel métier en début d'année comme en cours d'année, évaluer ses progrès, identifier ses difficultés.

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

### ➤ **Conseiller et informer quant à la prise en charge et à l'accueil d'élèves en groupe classe ou en autonomie**

- accompagner le changement de posture du professeur stagiaire en prenant en compte la construction progressive de ses acquis personnels et le référentiel de compétences
- aider le stagiaire à construire progressivement une posture d'adulte référent dans l'école et la classe : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique et /ou éducative fondée sur le respect mutuel
- permettre au stagiaire de percevoir, d'identifier et de mettre en œuvre les obligations déontologiques (éthique et valeurs de la République) et réglementaires du professeur (ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur...)

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

1. Faire partager les valeurs de la République ; 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

#### **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

### ➤ **Accompagner l'élaboration des premières interactions**

- aider le stagiaire à fixer les objectifs des séances d'ordre didactique, méthodologique, et à préciser les démarches d'apprentissage (aide à la construction de la première séance du point de vue des contenus, mise au travail des élèves, consignes, trace écrite, moyens matériels...)
- l'aider à organiser les différents temps de la séance : accueil des élèves, présentation aux élèves, énoncé des objectifs, organisation du travail des élèves, suivi et contrôle des activités, utilisation des outils d'apprentissage (le tableau, le numérique...), modalités d'évaluation...
- le conseiller et lui permettre de s'approprier l'espace de la classe et de l'école voire des installations extérieures dédiées aux séances pédagogiques (espaces dédiés à l'EPS par exemple)
- Prévoir et animer un temps d'analyse des premières séances

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

#### **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

### ➤ **Accompagner la construction de la première séquence, de la première intervention en aidant le stagiaire à :**

- identifier, s'approprier et élaborer le dispositif didactique : compétence(s) à faire acquérir ; objectif général de la séquence et objectifs des différentes séances, connaissances scientifiques mobilisées, pré-requis, évaluation diagnostique, gestion du temps, stratégies d'apprentissage, activités des élèves...
- peu à peu prendre en compte les spécificités des élèves pour gérer l'hétérogénéité

#### **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves ; 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier ; 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

#### **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

#### **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

### ➤ **Définir avec le professeur stagiaire les modalités de son accompagnement**

Le tuteur terrain accompagne le stagiaire dans l'analyse réflexive de sa pratique. A cet effet, il est souhaitable de :

- varier les thèmes et / ou objectifs des temps de visite d'observation du stagiaire : les domaines disciplinaires des séances observées, les activités pédagogiques et / ou éducatives (scénarii pédagogiques, mises en activité, en réflexion des élèves, questionnement du professeur, documents à destination des élèves, utilisation des ressources, gestion des groupes...)
- contractualiser dès le début de l'année un calendrier de visites afin de répondre aux demandes particulières et aux besoins du stagiaire et définir les temps d'échanges et de régulation : fréquence, thèmes abordés, préconisations.... Ces temps favorisent les prises de distance du stagiaire et permettent de formaliser les conseils ainsi que les attentes pour construire progressivement une analyse réflexive de ses pratiques pédagogiques et professionnelles

- cibler les compétences à travailler et établir un plan d'action progressif hiérarchisant les priorités et permettant leur acquisition en lien avec le référentiel de compétences
- envisager un étayage à la préparation des séances. Il ne s'agit toutefois pas de modéliser les pratiques mais d'amener le professeur à se questionner sur les aspects pratiques (choix des situations, des supports, des manuels, des outils numériques) et organisationnels des séances (programmation, planification des activités...)

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

10. Coopérer au sein d'une équipe ; 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

➤ **Conseiller et accompagner la mise en œuvre de l'enseignement ou de l'action éducative**

Mise en œuvre en fonction des besoins hiérarchisés des stagiaires, les temps de travail concertés du tuteur et du stagiaire portent entre autres sur :

- l'appropriation circonstanciée des instructions officielles et des textes institutionnels de référence (Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; référentiels B2i, CECRL)
- la définition des objectifs d'apprentissage et d'évaluation
- l'organisation des séquences/séances
- la régulation du travail des élèves
- la planification du travail personnel hors de la classe

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

➤ **Accompagner le professeur stagiaire dans le traitement didactique et pédagogique de son enseignement**

Notamment en l'aidant à s'interroger sur :

- le suivi de la progression et de la programmation préalablement établies
- la diversification des démarches et des outils
- la différenciation pédagogique
- la prise en compte des projets de classe et d'école dans son enseignement
- son implication dans le travail d'équipe
- son implication dans le fonctionnement de l'école

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; 4. Prendre en compte la diversité des élèves ;

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

10. Coopérer au sein d'une équipe

**Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

➤ **Conseiller le professeur stagiaire pour qu'il pense l'évaluation des progrès et les acquisitions des élèves dans toutes leurs dimensions**

En l'amenant par exemple à réfléchir de manière contextualisée (au niveau de l'école) et collective sur :

- les finalités de l'évaluation (diagnostique, formative, sommative, certificative)
- les formes de l'évaluation : auto-évaluation, co-évaluation, évaluation par l'enseignant, en lien avec le collègue assurant le second mi-temps...
- les conceptions de l'évaluation : critères, connaissances, capacités et attitudes à évaluer
- la conception de l'étayage, modalités d'accompagnement vers l'autonomisation des élèves
- la construction des outils
- l'évaluation des travaux d'élèves : barème, annotation
- les modalités de restitution des travaux et copies
- les remédiations
- le renseignement du livret de compétences
- l'intégration de l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- la communication aux élèves et aux parents des résultats attendus au regard des programmes

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

**Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

➤ **Informier le stagiaire sur les instances décisionnelles et de concertation**

Le tuteur terrain, en lien avec le directeur d'école, aide le stagiaire à comprendre le rôle des instances aux sessions desquelles il peut être invité et leurs liens avec la définition du projet de circonscription et d'école, et aide le stagiaire à participer activement et efficacement aux **instances auxquelles il doit participer** (selon les contraintes de son emploi du temps et dans la limite de 45H, accompagnement pédagogique complémentaire compris) :

- **réunion de rentrée avec les parents**
- conseils d'école, de cycle, **des maîtres** : objectifs, préparation, organisation...
- conseils école-collège

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

C2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ;

**Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves**

C5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation ; C 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ; C 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

**Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

C 10. Coopérer au sein d'une équipe ; C 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; C 12. Coopérer avec les parents d'élèves ; C 13. Coopérer avec les partenaires de l'école

## **ROLE DU TUTEUR TERRAIN**

### **ACCOMPAGNER LE PARCOURS DU STAGIAIRE, PARTAGER SES REUSSITES ET SES INQUIETUDES, PARTICIPER A SON EVALUATION**

Le tuteur terrain, par le suivi qu'il assure dès le début de l'année, accompagne le stagiaire par les visites qu'il réalise et les écrits qu'il rédige.

Au cours de l'année, le tuteur terrain se rend au minimum trois fois dans la classe du stagiaire et davantage en tant que de besoin, en veillant à ne pas "sur accompagner" ce dernier, acteur de sa formation, responsable de sa pratique professionnelle et devant gagner en autonomie au fil de l'année.

Les éventuelles visites supplémentaires gagneront à faire l'objet d'écrits intermédiaires à vocation formative, mais ne donneront pas nécessairement lieu à un bulletin de visite formalisé. Au cours de l'année, il rédige donc au moins trois bulletins de visite, qu'il transmet à l'IEN, au stagiaire et au tuteur ESPE dans le mois qui suit la visite et plus tôt si nécessaire (en cas de nécessité d'un dispositif d'accompagnement spécifique).

Ces bulletins constituent :

- un outil de développement professionnel
- un outil de positionnement pour la mise en œuvre de l'accompagnement et de la formation
- un outil de repérage des difficultés voire de déclenchement du dispositif d'accompagnement spécifique et individualisé
- un outil de validation à la disposition de l'inspecteur pour la titularisation, par la participation du tuteur terrain à la visite conjointe réalisée avec le tuteur ESPE au cours du premier trimestre. Les deux tuteurs rédigent un bulletin de visite commun portant sur l'ensemble du référentiel de compétences. Selon les besoins de l'accompagnement, la 2<sup>ème</sup> visite du tuteur ESPE peut aussi s'envisager de manière conjointe avec le tuteur terrain.

Le tuteur terrain aura naturellement pu réaliser une ou des visites préalables à cette visite conjointe afin d'accompagner au mieux et au plus vite le stagiaire dans son entrée dans le métier. Le tuteur terrain sera particulièrement vigilant aux premières manifestations de difficultés qui rencontrerait le stagiaire, liées à la personne (isolement au sein de l'équipe pédagogique, retards ou absences) ou liées au métier (problèmes de relation avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative, manque de préparation des séances pédagogiques) et veillera alors à accompagner le stagiaire dans l'identification de ces difficultés, l'exploration des pistes de progrès et la mise en œuvre de dispositifs permettant au stagiaire de progresser. Si elle apparaît comme un moyen pertinent pour mieux accompagner le stagiaire, une troisième visite du tuteur ESPE, conjointe ou non, pourra être envisagée à la suggestion/demande du stagiaire et/ou de l'un des tuteurs.

En cas de difficultés possiblement persistantes ou de dérives éventuelles, il lui appartient d'en informer l'IEN qui prend alors attache avec le Responsable pédagogique du site ESPE du stagiaire et se concerta avec lui afin que puisse être mis en place un renforcement du tutorat (détail du dispositif décrit dans le document "Dispositif d'Accompagnement Renforcé pour les fonctionnaires stagiaires").

7 indicateurs peuvent alerter sur des difficultés d'un professeur fonctionnaire stagiaire :

- la sécurité des élèves non assurée
- une posture de fonctionnaire défaillante qui perdure malgré les rappels
- des situations et des choix pédagogiques qui ne permettent pas aux élèves d'apprendre, de progresser malgré les conseils répétés des différents tuteurs
- des problèmes de gestion d'élèves qui ne se règlent pas
- une conduite d'évitement ne permettant pas l'échange professionnel
- une qualité de langue française insuffisante (registre lexical et grammatical non approprié)
- une communication avec les élèves ou avec les autres membres de la communauté éducative défaillante

Une visite conseil du stagiaire, décidée par l'inspection en lien avec l'ESPE, pourra être programmée en cours d'année pour faire le point sur les difficultés rencontrées, mettre en place un plan d'action individualisé et mesurer les effets du dispositif mis en place.

## **DESIGNATION DU TUTEUR**

Les missions des conseillers pédagogiques - de circonscription, spécialisés, départementaux - comprennent l'accompagnement de stagiaires. A ce titre, chacun d'entre eux peut donc être sollicité par son IEN.

En cas de congé longue maladie ou d'absence longue préjudiciable à l'accompagnement, l'IEN pourra être amené à désigner un nouveau tuteur (une absence de trop longue durée ne permet pas de poursuivre la mission, un nouveau tuteur doit être impérativement identifié).

Les services de la direction des services départementaux (de la DPE) seront informés des changements de tuteurs ou des arrêts prolongés.







Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale  
du Nord



Direction des Services  
Départementaux de  
l'Éducation Nationale  
du Pas-de-Calais

## ANNEXE 1 : FICHE D'AUTOPOSITIONNEMENT DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

en DU EEF Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré  
ou en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré  
ou en DU EEF Enrichir son entrée dans le métier d'enseignant du second degré

Année universitaire 2016/2017

Nom du fonctionnaire-stagiaire :	Site ESPE de formation :
Nom de l'école ou de l'établissement :	Niveau (x) de classe :
Ville :	Effectifs par classe :
Circonscription (pour le premier degré) :	
Nom du Tuteur terrain :	Nom du Tuteur ESPE :

Ce document participe du **suivi professionnel personnalisé** du fonctionnaire-stagiaire inscrit dans le Diplôme Universitaire Enseignement, Education et Formation (EEF), parcours Entrer dans le métier d'enseignant du premier, du second degré ou inscrit en DU EEF Poursuivre ou Conforter son entrée dans le métier d'enseignant du premier, du second degré.

Il lui permet de faire le point sur les **compétences professionnelles** engagées dans l'exercice de son métier dans le cadre d'une **démarche individuelle d'analyse réflexive** et par le **dialogue** avec ses **tuteurs**. Il est destiné à être renseigné **3 fois** au cours de l'année selon des modalités différentes :

- fin **septembre** : le stagiaire le complète **en autonomie** au regard de ses premières analyses, ou en concertation avec son tuteur terrain
- en **novembre – décembre** : le document renseigné en septembre sert de base au **dialogue** entre le stagiaire et ses formateurs lors de la **première visite conseil du tuteur ESPE**, il est alors complété à nouveau par le stagiaire
- en **mars - avril** : le document permet au stagiaire de fixer les objectifs de formation de la dernière période et d'en informer ses tuteurs

Il se compose d'un  **curseur** sur lequel le stagiaire indique le degré de maîtrise des compétences tel qu'il l'estime (1 = le niveau plus faible et 9 le plus élevé), et dispose d'un **espace** lui permettant d'explicitier son positionnement de manière synthétique.

Le stagiaire dépose ce document dans l'espace partagé de son **e-portfolio** de manière à ce que ses tuteurs puissent le consulter et le renseignent régulièrement. Il en propose un exemplaire papier lors des visites conseil.

Le stagiaire inscrit en **DU Poursuivre** ou en **DU Conforter** complète la totalité des intitulés des modules de formation cités dès qu'ils sont portés à sa connaissance et renseigne leurs dates et leur durée.

Le stagiaire inscrit en **DU Enrichir** ne complète pas le premier cadre mais renseigne les deux suivants.

Le stagiaire **inscrit en DU Entrer** ne complète pas cette page et passe directement à la suivante.

MODULES D'APPROFONDISSEMENTS THEMATIQUES SUIVIS		
	Date 1	Date 2
1		
2		
3		

CONTENUS ET TEMPS DE FORMATION CONTINUE (18h) suivis dans le cadre des animations pédagogiques (collègues du premier degré) ou dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF, collègues du second degré)		
	Date	Durée

CONFERENCES DES MATINALES DE LA RECHERCHE SUIVIES EN PRESENTIEL OU EN DISTANCIEL	
	Date
1	
2	
3	

**Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction**

CC 1. Faire partager les valeurs de la République ; CC 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ; CC 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes

<b>Date</b>									
1				5					9
<b>Date</b>									
1				5					9
<b>Date</b>									
1				5					9

**Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement**

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication ; CC10. Coopérer au sein d'une équipe ; CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative ; CC12. Coopérer avec les parents d'élèves ; CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

<b>Date</b>									
1				5					9
<b>Date</b>									
1				5					9
<b>Date</b>									
1				5					9

**Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique**

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ; P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9

**Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses**

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ; P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves ; P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves ; CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage ; CC4 Prendre en compte la diversité des élèves ; CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9

**Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication**

CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9

**Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail**

CC 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9
<b>Date</b>								
1				5				9



## ANNEXE 2 : LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

Les difficultés constatées doivent être évaluées pour adapter le type d'intervention. Les informations sont partagées entre les acteurs de la formation et le dispositif déclenché en cas de :

- de risques éventuels d'aggravation, de difficultés à conduire son enseignement
- de constat d'attitudes mettant en danger les personnes (élèves, professeur lui-même) ou l'institution
- d'absence de progrès significatifs

**LE DECLENCHEMENT** intervient lors du constat de difficultés professionnelles éprouvées par le professeur stagiaire ; celles-ci doivent lui être signalées le plus tôt possible et faire l'objet d'une analyse et doit déboucher sur des conseils et un programme d'aide communiqués au professeur stagiaire. En effet, un éventuel avis de non titularisation ne sera suffisamment étayé que si les responsables de la formation peuvent démontrer qu'ils ont tout mis en œuvre pour aider le professeur stagiaire à surmonter ses difficultés (tant dans les savoirs disciplinaires que dans la pédagogie et la gestion de classe).

Qui propose le déclenchement ?	Auprès de qui le proposer ?	Comment ?
<b>Les deux tuteurs (terrain et universitaire) après échanges et décision commune</b>	L'IEN L'ESPE (le responsable de site) Le directeur d'école	Une note brève précise les difficultés et les conseils donnés.
<b>Le directeur d'école</b>	L'inspecteur de la circonscription et les tuteurs	Alerte orale dans le cadre d'un entretien.
<b>Le stagiaire</b>	L'inspecteur de la circonscription et le tuteur universitaire	Alerte orale dans le cadre d'un entretien

Au-delà du déclenchement, qui assure le suivi ?	Au-delà du déclenchement quel type d'accompagnement peut-il être préconisé ?
<b>Le tuteur scolaire</b>	- Renforcer et adapter l'accompagnement.
<b>Le directeur d'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier avec le tuteur et le stagiaire les dispositions susceptibles d'apporter une aide dans l'établissement.</li> <li>- Echanger avec le stagiaire</li> <li>- Echanger avec l'inspecteur de la circonscription et le tuteur</li> </ul>
<b>L'inspecteur de la circonscription</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance du programme d'aide dans l'établissement</li> <li>- Définir des compléments de formation</li> <li>- Le cas échéant, solliciter les services compétents pour la définition d'une aide ou d'une prise en charge spécifique</li> </ul>
<b>L'ESPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la base des difficultés rencontrées par le professeur stagiaire et des besoins exprimés par l'inspecteur (référént de formation), rechercher la mise en œuvre d'une aide personnalisée.</li> </ul>

### ANNEXE 3 : LES ACTEURS DU DISPOSITIF DE FORMATION

ACTEUR	ROLE DANS LE DISPOSITIF	CONTACTS
<b>LE TUTEUR-TERRAIN</b>	<p>Accompagne l'entrée progressive dans le métier</p> <p>Conseille et aide à la construction des compétences</p> <p>Identifie et répond aux besoins d'accompagnement spécifique du stagiaire.</p> <p>Participe à l'évaluation (rapport de stage)</p>	
<b>LE DIRECTEUR D'ECOLE</b>	<p>Accueille et facilite l'intégration du stagiaire dans l'équipe pédagogique</p> <p>Accompagne le stagiaire dans son appropriation du métier et de ses composantes</p> <p>Favorise sa participation aux instances de concertation de l'école</p> <p>Facilite la construction de certaines compétences du référentiel</p>	
<b>LE TUTEUR UNIVERSITAIRE</b>	<p>Conseille et aide à identifier et à construire le lien les compétences professionnelles et les contenus de formation universitaires.</p> <p>Accompagne et favorise l'émérence d'une attitude réflexive</p> <p>Incite le cas échéant le stagiaire à se rapprocher du Responsable de site de formation du fonctionnaire stagiaire</p>	
<b>L'INSPECTEUR DE CIRCONSCRIPTION</b>	<p>Apporte son expertise</p> <p>Evalue</p> <p>Veille au suivi du tutorat</p> <p>Organise, si besoin, et en lien avec l'ESPE, un dispositif d'accompagnement renforcé.</p>	

<p><b>LE DIRECTEUR DE L'ESPE ET LES RESPONSABLES DE FORMATION INITIALE AU SEIN DE L'ESPE</b></p>	<p>Contribuent à l'élaboration du dispositif de formation et à son adaptation selon les acquis antérieurs des professeurs stagiaires</p> <p>Gèrent le processus d'accompagnement en cas de difficultés</p> <p>Participent à l'évaluation</p>	<p><b>M2</b> les coordinateurs de mention : M. Stephan Mierzejewski, Mme Carole Vallet <a href="mailto:stephan.mierzejewski@espe-Inf.fr">stephan.mierzejewski@espe-Inf.fr</a> <a href="mailto:carole.vallet@espe-Inf.fr">carole.vallet@espe-Inf.fr</a></p> <p><b>DU</b> (parcours adaptés) la responsable des parcours adaptés : Mme Danièle Dubois <a href="mailto:daniele.dubois@espe-Inf.fr">daniele.dubois@espe-Inf.fr</a></p> <p><b>M2</b> Mme Christine Desmaret <b>DU</b> Mme Danièle Dubois <a href="mailto:christine.desmaret@espe-Inf.fr">christine.desmaret@espe-Inf.fr</a>, <a href="mailto:daniele.dubois@espe-Inf.fr">daniele.dubois@espe-Inf.fr</a></p> <p>M. Patrick Pelayo, Directeur de l'ESPE LNF <a href="mailto:patrick.pelayo@espe-Inf.fr">patrick.pelayo@espe-Inf.fr</a></p>
<p><b>LES ENSEIGNANTS MAITRES FORMATEURS ET DIRECTEURS D'ECOLE D'APPLICATION</b></p>	<p>Contribuent à la réflexion sur la pratique et apportent des outils théoriques, dans le cadre de leur service à l'ESPE</p>	
<p><b>LA DAFOP</b></p>		<p>Madame Brigitte Lasso <a href="mailto:Brigitte.lasso@ac-lille.fr">Brigitte.lasso@ac-lille.fr</a> 03 20 12 14 77</p>
<p><b>LES DPE</b></p>	<p>Assurent le suivi et le contrôle administratifs du stagiaire et du tuteur</p>	<p>Madame Françoise Louchaert Madame Anne-Laure Fermey 03 20 15 67 77 à contacter en cas de suspension (momentanée ou définitive du tutorat)</p>
<p><b>LE SERVICE ACADÉMIQUE MUTUALISÉ DES FRAIS DE DÉPLACEMENT</b></p>	<p>Gère les frais de déplacement du stagiaire et du tuteur</p>	<p>Monsieur Jean-Michel Petit <a href="mailto:ce.i62samfd@ac-lille.fr">ce.i62samfd@ac-lille.fr</a> 03 21 23 82 44</p> <p>À contacter pour le paiement des frais de déplacement, dans des communes non limitrophes, du tuteur et du stagiaire.</p> <p>Pour le tuteur : établir une demande d'AUVF par année civile ou à chaque modification de mission puis déclarer en ligne sur l'application Chorus-DT.</p> <p>Pour le stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• établir un état de frais papier pour tout déplacement sous couvert d'un ordre de mission autre que ceux édités à l'aide de GAIA ;</li> <li>• établir une déclaration mensuelle pour les stagiaires ayant renoncé à l'IFF.</li> </ul>

## ANNEXE 4 : UTILISATION DU E-PORTFOLIO

L'étudiant-fonctionnaire stagiaire dispose d'un **e-portfolio** (disponible sur la plate-forme Mahara) dont certains espaces, partagés avec les acteurs de la formation (IEN, tuteur terrain, tuteur ESPE), lui permettent d'échanger régulièrement sur l'évolution du degré de maîtrise de ses compétences professionnelles par une **démarche d'auto-positionnement**, évolutive et concertée, dans une perspective de **développement professionnel tout au long de la vie**, initiée dès sa formation initiale.

Il peut aussi y déposer ses progressions, ses préparations, des supports, des séances, des séquences...

C'est aussi à cet endroit que les tuteurs déposeront les différents bulletins de visite.

L'accès à la plate-forme Mahara se fait :

- via l'url <http://mahara.espe-Inf.fr/>
- à partir de l'ent <http://ent.espe-Inf.fr/render.userLayoutRootNode.uP>
- à partir d'une page Moodle.

Un tutoriel de prise en main est disponible sur le site l'ESPE.

Dès octobre, le fonctionnaire-stagiaire est susceptible de vous inviter à rejoindre une page du type « documents professionnels pour la classe ou pour l'établissement ».



## ANNEXE 5 : TEXTES DE REFERENCE

**Charte de la Laïcité**-Valeurs et symboles de la République  
BO n° 33 du 12 septembre 2013-Circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013

**Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** : Bulletin Officiel n°30 du 25 juillet 2013

**Statut général des fonctionnaires de l'État** : il est fondé sur deux textes fondamentaux.

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 traitant notamment des carrières (voir site Legifrance : <http://legifrance.gouv.fr/>)

**Temps de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré** :  
BO n°8 du 21 Février 2013

**Titularisation des fonctionnaires stagiaires** :  
BO n° 13 du 26 mars 2015. Note de service n° 2015-055 du 17-3-2015.

**Refondation de l'Éducation prioritaire**  
Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>  
<http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

**Socle commun de compétences et de connaissances** :  
Décret du 11 juillet 2006 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Relations avec les parents** :  
BO n°31 du 31 août 2006 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Rythmes scolaires**  
BO n°19 du 8 mai 2014 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Cycles d'enseignements à l'école primaire et collège**  
BO n°32 du 5 septembre 2013 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Circulaire de rentrée 2015**  
BO n° 23 du 4 juin 2015  
circulaire n° 2015-085 du 3-6-2015 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Programmes de l'école maternelle**  
BO spécial n°2 du 26 mars 2015 - Site du Ministère – <http://www.education.gouv.fr>

**Programmes des cycles 2 et 3**  
BO spécial n°11 du 26 Novembre 2015 – Site du Ministère - <http://www.education.gouv.fr>

## **ANNEXE 6 : ANNUAIRE**

### **Le directeur d'école du stagiaire :**

NOM et Prénom :

Adresse de messagerie académique :

Téléphone :

Adresse postale de l'école :

### **L' Inspecteur de l'Éducation Nationale :**

NOM et Prénom :

Adresse de messagerie académique :

Téléphone :

Adresse postale de la circonscription d'exercice de l'école :

### **Le tuteur ESPE**

NOM et Prénom :

Adresse de messagerie professionnelle :

Téléphone :

### **Le Responsable du site ESPE du stagiaire**

NOM et Prénom :

Adresse de messagerie professionnelle :

Téléphone :